



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE

à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires à la réalisation d'une opération d'aménagement lieu-dit « Le Village », Château de Boisseron à Boisseron

Il sera procédé durant dix-huit jours consécutifs, du **lundi 28 octobre 2024 à 14h00 au jeudi 14 novembre 2024 à 12h00**, sur la commune de Boisseron, à une procédure d'enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la mise en œuvre de l'aménagement au lieu-dit « Le Village », Château de Boisseron sur la commune de Boisseron

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Annie LENDRIN.

Un dossier d'enquête sera déposé, pendant 18 jours, du lundi 28 octobre 2024 à 14h00 au jeudi 14 novembre 2024 à 12h00, afin que chacun puisse en prendre connaissance durant les jours et heures d'ouverture du bureau de mairie cité ci-dessous :

Lieu	Ouverture	Horaires
Mairie de Boisseron 56 av Frédéric Mistral 34160 Boisseron	Lundi	14h00 à 17h00
	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	09h00 à 12h00

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 28 octobre 2024 à 14h00 au jeudi 14 novembre 2024 à 12h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Boisseron, aux horaires susvisés,

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire Enquêteur
« Mise en œuvre de l'aménagement au lieu-dit « Le Village », Château de Boisseron »
Mairie de Boisseron
56 av Frédéric Mistral
34160 Boisseron

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra les observations et propositions du public lors de ses permanences en mairie de Boisseron aux horaires suivants :

Permanences	Horaires
lundi 28 octobre 2024	De 14h00 à 17h00
jeudi 14 novembre 2024	De 09h00 à 12h00

Elle pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

- par voie électronique à l'adresse suivante : Ep.chateauboisseron@proton.me

Toute personne en faisant la demande auprès de la Préfecture (Direction des Relations avec les Collectivités Locales-Bureau de l'Environnement) pourra obtenir à ses frais communication du dossier.

Les décisions prises par le préfet de l'Hérault susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure, sont la déclaration d'utilité publique de la réalisation d'une opération d'aménagement au lieu-dit « Le Village », Château de Boisseron sur la commune de Boisseron, et la cessibilité des immeubles bâtis ou non bâtis nécessaires au projet, soit des refus.